

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 13 octobre 2017

Délibération n° 66-2019

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 4870,50 euros.

Membres en exercice :	30
Membres présents ou représentés :	21
Suffrages exprimés :	21
• Pour :	21
• Contre :	0
Abstention(s) :	0
N'ont pas pris part au vote :	0

Délibération adoptée.



Document(s) en annexe au présent extrait : Arrêté UBS n° 58-2017 - proposition d'admission en non-valeur

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 24 oct. 2017

Document mis en ligne le : 24 oct. 2017